



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 24 janvier 2023

Délibération n° 2023-05

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2023

Date d'affichage électronique de la convocation : 19 janvier 2023

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET – Bertrand GAULÉ
– Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Nathalie ROUGEMONT -
Emmanuel VINCENT – Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT – Magalie
NEVEU – Vincent BRUN – Caroline VITAL – Thomas RIGAUD – Julie
SABY

Absent(s) représenté(s) :

Odile BELIER COLLONGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON –
Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ – Marylène
CELLIER a donné pouvoir à Jean-Marc THIMOMNIER

Absents : OHANESSIAN David - Charlotte PIERRAT

Objet : FINANCES – Acquisition de places de stationnement en sous-sol au 2 rue des monts

Monsieur le Maire indique que la SEMCODA propose à la vente des places de stationnement en sous-sol au 2 rue des Monts. Le prix annoncé est de 5.500 € la place, 3 emplacements sont en vente.

Ces 3 places de parking qui seraient mises à disposition du personnel et des élus ce qui permettrait de rendre des stationnements disponibles en surface.

Après négociations, la SEMCODA propose de céder ces 3 emplacements pour 12.000 € TTC, soit 4.000 TTC la place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 – *Absention* : 0 – Pour : 17 – *Contre* : 0

- **Approuve** l'acquisition des 3 places de parking au prix de 12.000 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents à l'acquisition des biens
- **Dit** que les crédits seront prévus au BP 2023

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*